

7.5

Autres décisions

7.5 AUTRES DÉCISIONS**DÉCISION N° 2016-PDG-0044****Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

(Approbation de modifications à la charte du conseil d'administration ainsi qu'aux chartes du comité de gouvernance et du comité de risque et d'audit)

Vu la décision n° 2012-PDG-0078 prononcée le 2 mai 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « LID ») (la « décision n° 2012-PDG-0078 »);

Vu la demande déposée par la CDCC le 8 avril 2016 (la « demande »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité de certaines modifications à la charte du conseil d'administration ainsi qu'aux chartes du comité de gouvernance et du comité de risque et d'audit en vertu du paragraphe g) de l'article II de la Partie IV de la décision n° 2012-PDG-0078 (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDCC selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par son conseil d'administration;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront une saine gouvernance de la CDCC, qu'elles respectent les exigences des *Principes pour les infrastructures de marchés financiers*, publiés en avril 2012 par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché de la Banque des règlements internationaux et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, et qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications telles que décrites dans la demande.

Fait le 20 avril 2016.

Louis Morisset
Président-directeur général